

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize le 15 avril à 18h30

le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice 15

Présents 13

Votants 15

Présents: MM. ROUX, Mme CHAUVY, Mme TEXIER LAGARDE, MM LACORRE, DEVOYON, LAGAUTERIE, Mmes JOUANIE, FAUCHER, GIRAULT, MM PICHERIT, BLANCHETON,

Excusés : MME CHEPTOU, MM CHARBONNIER, GRENIER, FAURE

Pouvoirs : MME CHEPTOU à MME JOUANIE, M CHARNONNIER à MME CHAUVY, M GRENIER à M ROUX, M FAURE à M BLANCHETON

Arrivée M PICHERIT 18h55 (avant le 1^{er} vote)

Secrétaire de séance : Estelle FAUCHER

Ordre du jour

- Demande de subvention auprès de l'Etat : réhabilitation d'un local communal
- Demande de subvention auprès du département : réhabilitation d'un local communal
- Demande de subvention auprès du département dans le cadre de l'électrification rurale : équipements d'économie d'énergie
- Demande de subvention auprès du Sénat : aide à l'installation d'un gérant

- Questions diverses
Budget annexe transports scolaires : décision modificative budgétaire n°1
Rattachement des recettes des locations de la salle des préfabriqués à la régie de recettes « salle polyvalente La Grange"

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire lit le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2016. Ce procès-verbal n'appelle aucune observation de la part des conseillers.

▪ Délibération n° 2016-023 : demande de subvention auprès de l'Etat : réhabilitation d'un local communal

Monsieur le Maire présente la circulaire du Premier Ministre datée du 15 janvier 2016 au Conseil Municipal. Il y est expliqué la mise en place d'un soutien à l'investissement local par l'attribution de subvention DETR exceptionnelle.

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de réhabilitation du local communal situé sur la parcelle AB 102. Ce local permettra par la suite d'accueillir des activités associatives. Les travaux nécessaires à sa réhabilitation consistent en l'isolation des murs, sols, plafond, en la réfection de l'électricité et la pose de sanitaires. Le montant global de cette opération est estimé à 100 920€ TTC.

Après en avoir délibéré à trois abstentions et 12 votes pour, le Conseil autorise monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR exceptionnelle et à procéder à la commande des travaux cités ci-dessus. Il est précisé que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget primitif 2016

▪ **Délibération n° 2016-024 : demande de subvention auprès du département : réhabilitation d'un local communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une programmation supplémentaire CTD.

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de réhabilitation du local communal situé sur la parcelle AB 102. Ce local permettra par la suite d'accueillir des activités associatives. Les travaux nécessaires à sa réhabilitation consistent en l'isolation des murs, sols, plafond, en la réfection de l'électricité et la pose de sanitaires. Le montant global de cette opération est estimé à 100 920€ TTC.

Après en avoir délibéré à trois abstentions et 12 votes pour, le Conseil autorise monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services du département au titre de la programmation supplémentaire CTD et à procéder à la commande des travaux cités ci-dessus. Il est précisé que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget primitif 2016.

▪ **Délibération n° 2016-025 : demande de subvention auprès du département dans le cadre de l'électrification rurale : équipements d'économie d'énergie**

Dans un courrier en date du 25 mars 2016, le Conseil départemental informait les communes, d'une enveloppe annuelle de crédits consacrée au financement des opérations d'électrification. Pour l'année 2016, cette enveloppe est portée à 1 600 000€ réparti en 2 parts.

Monsieur le Maire souhaite déposer un dossier de demande de subvention pour la 2^{ème} part dans le cadre des travaux de réduction de puissance du poste du bourg qui-ont été validés à l'unanimité par le conseil en séance du 28 septembre 2015 (délibération 2015-047). Il souhaite également intégrer dans cette demande les propositions d'extinction des postes de lieux dits Poulénat, Lathière, Le Fressinaud, le Lotissement Fontaine Caillaud et le Lotissement le Pré La Vigne ainsi que la proposition d'extension d'éclairage public prévu au niveau de la passerelle qui relie les bâtiments des ateliers et le lotissement Le Mas Barette.

Le montant global des travaux pour l'installation des équipements d'économie d'énergie est estimé à 14 562.58€ TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour ces travaux, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services du département au titre de l'électrification rurale et à commander la réalisation des travaux cités ci-dessus auprès du SEHV. Il est précisé que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget primitif 2016.

▪ **Délibération n° 2016-026 : demande de subvention auprès du sénat : aide à l'installation d'un gérant.**

Monsieur le Maire présente au Conseil un courrier des sénateurs de la Haute-Vienne en date du 15 février 2016 dans lequel il fait état d'une réserve parlementaire permettant le soutien de projet ne bénéficiant pas de subvention d'Etat ou de département.

Ensuite, Monsieur le Maire expose la situation des gérants sélectionnés pour la reprise du bar restaurant situé au 1A allée de la résidence l'Eveillé, local appartenant à la commune.

Pour les soutenir financièrement et faciliter leur installation, Monsieur le Maire souhaite prendre à la charge de la commune l'installation de gaz nécessaire à l'activité de restauration proposée par les gérants, ainsi que l'achat d'un fourneau 4 feux et de divers matériels de cuisine.

Le montant de l'investissement évoqué s'élève à 11 007.99€TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision de Monsieur le Maire, autorise le dépôt de la demande de subvention auprès du Sénat et précise que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget primitif 2016.

▪ **Délibération n° 2016-027 : Budget annexe transports scolaires : décision modificative budgétaire n°1**

Monsieur le Maire fait état d'un oubli dans la présentation du budget annexe transports scolaires lors de la séance du 4 avril 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'inscrire le chapitre 002 à la section de fonctionnement et d'y affecter la somme de 1.38€. Afin de conserver l'équilibre budgétaire, il propose de déduire de 1.38€ l'article 6066 du chapitre 11.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES		
	INSCRIPTION INITIALE	INSCRIPTION MODIFIEE
ARTICLE 6066	5 000	4 498.62
CHAPITRE 002	-	1.38
TOTAL	5 000	5 000

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la modification budgétaire n° 1 comme présentée ci-dessus

▪ **Délibération n° 2016-028 : rattachement des recettes des locations de la salle des préfabriqués à la régie de recettes « salle polyvalente La Grange »**

Lors d'un contrôle de régie effectué par la trésorerie Limoges Banlieue, il a été constaté que les recettes de locations de la salle des préfabriqués n'étaient rattachées à aucune régie.

Il est proposé de rattacher ces recettes à la régie de recettes « salle polyvalente La Grange »

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rattacher les recettes des locations de la salle des préfabriqués à la régie de recettes « salle polyvalente La Grange ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.